

---

# PARLEMENT WALLON

SESSION 2017-2018

---

14 NOVEMBRE 2017

---

## PROPOSITION DE DÉCRET

**modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009  
relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers,  
sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau \***

déposée par MM. Wahl et Fourny

## RAPPORT

présenté au nom de la Commission des pouvoirs locaux,  
du logement et des infrastructures sportives

par

Mme Galant

Mesdames,

Messieurs,

Votre Commission des pouvoirs locaux, du logement et des infrastructures sportives s'est réunie le mardi 14 novembre 2017 afin d'examiner la proposition de décret modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, déposée par Messieurs Wahl et Fourny (Doc. 919 (2017-2018) N° 1) <sup>(1)</sup>.

---

<sup>(1)</sup> *Ont participé aux travaux* : MM. Baurain, Collignon, Destrebecq, Fourny, Mme Galant (Rapporteuse), MM. Kilic, Luperto, Maroy, Mouyard (Président), Prévot.

*Ont assisté aux travaux* : M. Courard, Mme Louvigny, M. Stoffels, M. Wahl.

Mme De Bue, Ministre des Pouvoirs locaux, du Logement et des Infrastructures sportives.

## I. EXPOSÉ DE M. WAHL, CO-AUTEUR DE LA PROPOSITION DE DÉCRET

**M. Wahl** indique que la proposition de décret vise à reporter au 1<sup>er</sup> avril 2018 l'entrée en vigueur des articles 12 à 25, 29 à 42, 45 à 49, 2<sup>o</sup>, 50 à 51 du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries

ou des cours d'eau en vue de permettre la formation des agents des collectivités locales, des administrations régionales et de l'ensemble des acteurs privés concernés par ces nouvelles obligations.

## II. DISCUSSION GÉNÉRALE

**M. Collignon** fait remarquer que le décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur et au-dessus des voiries ou des cours d'eau est un décret complexe mais extrêmement important pour la coordination des chantiers.

Il indique que le groupe PS soutiendra la proposition à l'examen.

Mme la Ministre remercie les auteurs pour leur proposition et indique que les articles mentionnés sont relatifs

à l'utilisation du portail et de la Plateforme wallonne de coordination des chantiers (POWALCO).

L'utilisation du portail nécessite des formations tant sur le plan juridique que technique pour les agents des pouvoirs locaux et cela n'a pas pu être anticipé.

Mme la Ministre précise qu'il était matériellement impossible d'organiser ces formations dans le délai imparti par le décret initial mais qu'elles sont actuellement en cours.

## III. EXAMEN ET VOTES DES ARTICLES

### Articles 1<sup>er</sup> et 2

Les articles 1<sup>er</sup> et 2 ont été adoptés à l'unanimité des membres.

## IV. VOTE SUR L'ENSEMBLE

L'ensemble de la proposition de décret a été adopté à l'unanimité des membres.

## V. RAPPORT

À l'unanimité des membres, il a été décidé de faire confiance au Président et à la Rapporteuse pour l'élaboration du rapport.

La Rapporteuse,  
J. GALANT

Le Président,  
G. MOUYARD

# **PROPOSITION DE DÉCRET**

**modifiant l'article 52 du décret du 30 avril 2009  
relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers,  
sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau**

## **Article 1<sup>er</sup>**

Dans l'article 52, alinéa 3, du décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau, tel que modifié par le décret-programme du 21 décembre 2016 portant sur des mesures liées au budget, les mots « le 1<sup>er</sup> décembre 2017 » sont remplacés par les mots « le 1<sup>er</sup> avril 2018 ».

## **Art. 2**

Le présent décret entre en vigueur le jour de sa publication au *Moniteur Belge*.